

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 35 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 48 minut. matin,	Express.
4 — 35 — —	Express.	11 — 51 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — —	soir, Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	9 — 36 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Bien qu'un journal de Paris, ordinairement bien informé, ait fait partir subitement M. de Hübner, pour Naples, au moment où on le croyait rappelé à Vienne, nous persistons à croire que le cabinet autrichien a renoncé, pour le moment, à obtenir des concessions du gouvernement intraitable de Ferdinand II. On assure, en effet, que la cour d'Autriche a ajourné indéfiniment ses projets de médiation entre le gouvernement napolitain et les Puissances occidentales, ainsi que cela avait été convenu d'une manière tacite. La conviction du comte Buol serait maintenant que les efforts du gouvernement autrichien n'aboutiraient à aucun résultat. Il y a quelques semaines, le baron de Wimpffen a remis à la Cour de Naples une note du cabinet de Vienne qui devait préparer la mission du baron de Hübner; cette note ayant été fort mal accueillie, le cabinet de Vienne s'est décidé à ne pas donner suite à la mission de M. de Hübner.

Cette rectification faite, nous devons ajouter que le gouvernement autrichien redouble d'efforts pour maintenir au moins ses forces maritimes au niveau de celles du Piémont, afin d'être prêt à faire face à une conflagration éventuelle. On mande de Trieste, que le port de Pola doit être élevé au rang de port de guerre de premier ordre, et que le cabinet de Vienne a chargé un ingénieur américain de la direction des grands travaux à entreprendre dans ce but. Cet ingénieur recevra un traitement annuel de 24 mille florins, et dans trois ans, c'est-à-dire, au moment de l'achèvement des travaux, une gratification de 50,000 florins. « L'archiduc Maximilien, qui est à la tête de la marine impériale, ajoute le correspondant, recherche tous les moyens propres à développer les forces de mer de l'Autriche et à les porter au même point que la marine sarde. On établit à Fiume une académie de marine, dont on a posé la première pierre le 27 mars. On peut donc admettre que l'Autriche sera sous peu la première puissance maritime de l'Italie. »

Il est évident que l'Autriche n'a pas abandonné ses soupçons, ni même ses rancunes à l'égard de la

Cour de Turin, et qu'elle suppose que son véritable ennemi est non point à Naples mais à Turin. Il est hors de doute aussi que le maintien du *statu quo* en Lombardie est toujours le motif qui confirme le roi des Deux-Siciles dans son impolitique résistance. Toutefois, il y a lieu de ne point désespérer encore. Bien que Naples ait dédaigné les avis de Vienne et que les stratèges autrichiens à leur tour tiennent plus compte de leur vieille haine contre l'armée piémontaise que du véritable point d'où naîtra le péril, la fortune de l'Italie ne périlitera pas, grâce à la sagesse des chancelleries de Paris et de Londres. — Havas.

On lit dans le Constitutionnel :

« M. le baron de Hübner, ambassadeur d'Autriche Paris, dont on a annoncé tant de fois le voyage et même l'arrivée à Naples, y serait enfin débarqué, le 6, si l'on en croit le billet suivant, écrit le 8 septembre, au départ même du bateau à vapeur :

« Ainsi que je vous l'avais fait pressentir par ma dernière lettre, le baron de Hübner est effectivement arrivé avant-hier dans notre capitale et a assisté à la fête de *Pie di Grotta*. Il va sans dire que son arrivée est l'événement du jour et l'objet d'une foule de commentaires. Son Excellence n'a pas encore été reçue par le Roi. »

Les dernières expéditions que nous avons faites au Sénégal, ont eu des résultats très-importants pour l'avenir de cette colonie.

Il résulte d'un rapport officiel tout récent, qu'à la suite de l'expédition faite dans le Oualo, vingt-huit villages formant plus de la moitié de la population de cette contrée, se sont soumis à nous. Parmi ces villages, plusieurs sont considérables; et l'un d'eux, celui de Dagana, renferme 2,000 habitants.

Il faut ajouter à la population ordinaire du pays environ deux mille individus de cette province réfugiés, sous notre protection, à Saint-Louis. Le Oualo renfermait un effectif d'environ mille fusils, qui ont été remis entre les mains des autorités françaises de la colonie. (*Moniteur de la Flotte.*)

On lit dans le *Moniteur* :

Biarritz, 13 septembre 1856.

Hier, le prince Adalbert de Bavière et sa jeune et gracieuse femme, l'Infante Amélie, sont venus dîner chez Leurs Majestés. Après le dîner, il y a eu soirée dansante, où se trouvaient réunies quelques personnes de la société de Bayonne et de Biarritz. Leurs Altesses Royales sont parties aujourd'hui pour Paris, fort touchées de l'accueil qu'elles ont reçu de Leurs Majestés et de la population.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, lundi 15 septembre. — « La *Gazette* publie plusieurs nominations dans la magistrature. » Le comte de Benkendorff doit venir annoncer à la Reine l'avènement du Czar au trône. C'est un premier pas pour arriver au rétablissement des relations entre la Russie et l'Espagne. »

Vienne, 15 septembre. — On mande de Constantinople, à la date du 8 septembre, qu'à la suite des démarches de M. de Boutenief et des autres ambassadeurs, la Porte-Ottomane a abandonné son projet d'expédition contre le Monténégro. Cette affaire sera réglée par le Congrès de Paris.

M. de Hübner est arrivé à Brindisi, dans le royaume de Naples. — Havas.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.—La *Gazette de Madrid*, du 12 septembre, publie diverses nominations dans l'ordre judiciaire.

Le gouverneur civil de Madrid est parvenu à découvrir une bande de faussaires qui se livraient à la fabrication de faux billets de la banque espagnole de Saint-Ferdinand. Les planches gravées et une immense quantité de papier parfaitement préparé, ont été saisis. Il paraît que l'instruction à laquelle il a été procédé a établi qu'il n'avait pas été mis en circulation aucun billet faux.

*El Occidente* et *el Parlamento* confirment la nouvelle que nous avons donnée hier relativement au

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

Ces paroles étaient dites avec calme et avec bienveillance, mais elles résonnèrent douloureusement dans le cœur de Meryem.

Elle ne trouva pas un mot à répondre dans le premier moment; et, comme l'émotion fut plus forte que sa volonté, elle se laissa tomber à genoux, les mains jointes et le visage baigné de larmes.

Son cœur était brisé; elle craignait d'avoir offensé Henry, elle frissonnait de terreur à la seule idée de le perdre...

— Henry, reprit-elle enfin, vous avez raison, pardonnez-moi... Je comprends maintenant que vous ne pouviez accepter mon offre; mais je devais vous la faire, car j'avais résolu de vous sauver, et, tant que vous étiez seul, je pouvais le tenter avec quelque chance de réussir. Maintenant, au contraire, tout est remis en question, la présence du sergent devient un obstacle, et j'ignore si le succès n'en sera pas compromis... Cependant je veux vous sauver; et si je n'assure pas votre fuite à tous les deux, c'est que Dieu ne l'aura pas voulu.

— Pauvre Meryem! dit Henry attendri. Meryem ne s'était pas relevée; de belles larmes cou-

laient le long de ses joues pâles, ses cheveux tombaient en désordre sur ses épaules.

— Oh! vous ne saurez jamais, dit-elle en pleurant, vous ne saurez jamais tout ce qu'il y a d'amour et de dévouement pour vous au fond de mon cœur navré... Vous avez laissé au pays d'où vous venez une femme jeune et belle, qui vous aime et qui vous attend... Moi, je veux que vous vous souveniez de Meryem, et que vous ne parliez d'elle qu'avec attendrissement... Qu'importe ma vie désormais? elle s'écoulera sans espoir et sans joie... Mieux vaut qu'elle serve à votre bonheur, et c'est là toute mon ambition!... Le sergent partira avec vous...

— Mais vous ne courez aucun danger? demanda vivement Henry.

— Qu'importe? fit Meryem.  
— C'est que je refuserais.  
— Vous ne voulez donc rien accepter de moi, pas même ce service?

— Et pourquoi accepterais-je votre dévouement, Meryem, lorsque en échange, je ne puis vous offrir que mon amitié?

— Meryem sourit amèrement.  
— Aimez-moi un peu, répondit-elle, et, si un malheur m'arrive, croyez, Henry, que je mourrai heureuse.

Et, en parlant ainsi, la jolie bohémienne croisa ses deux bras sur sa poitrine, comme pour en comprimer

les battements. Henry était plus troublé qu'il n'eût voulu l'être; une ardeur pleine d'ivresse montait de son cœur à son cerveau, communiquant à ses sens une violence pleine de désordre et d'oubli...

En ce moment un bruit de pas se fit entendre dans la rue, et Meryem courut à la porte.

— Ecoutez!... fit cette dernière.  
— Mais c'est sans doute Simonnet qui revient.  
— Simonnet?...  
— Il avait un rendez-vous...

Meryem jeta un petit éclat de rire vif et doux comme un cri d'oiseau, et elle allait répondre quand la porte s'ouvrit.

Le sergent entra.  
Il était sombre; ses sourcils étaient froncés; son visage renfrogné témoignait d'une mauvaise humeur non équivoque.

Il alla droit à Henry, sans prendre garde à Meryem.  
— Eh bien, dit-il au convalescent, vous aviez raison, on s'est fichu de moi.

— C'était donc un piège?... fit Henry.  
— Oh! un piège... un piège...

Mais au moment de poursuivre, Simonnet aperçut tout-à-coup la bohémienne. Il s'arrêta. Meryem avait eu le temps de se voiler, et elle se tenait droite et immobile devant lui.

— Diable! fit le sergent en clignant de l'œil à Henry...

refus du gouvernement espagnol d'accorder des passeports au duc de Valence.

Les journaux d'Espagne ne renferment aucune nouvelle politique importante. — Emile Chédieu.

ANGLETERRE. — La grande démonstration chartiste qui a été annoncée à Londres pour le 15 de ce mois, et qui avait pour objet de saluer la bienvenue de M. John Frost, a eu lieu en effet. Elle y a été accueillie par la population avec une indifférence complète, et, à vrai dire, elle ressemblait bien plus à une mascarade qu'aux grandes manifestations chartistes qui ont mis l'Angleterre en émoi.

Aux lieux de réunion indiqués dans les placards, qui avaient été affichés à profusion dans tous les quartiers de la ville, il n'y a eu que des rassemblements peu nombreux. Nulle part la police ne s'est montrée et n'a cherché à entraver la manifestation.

Vers trois heures, le cortège est arrivé à Primrose Hill; il y avait à peu près 2 ou 3,000 personnes. Là une scène d'effroyable tumulte a eu lieu. Elle est ainsi racontée par le Sun :

« Vers trois heures, le cortège est arrivé à Primrose Hill où s'étaient déjà rassemblés deux à trois mille personnes. A mesure qu'il avançait, la foule devenait plus compacte, et la conduite des individus présents était ignoble au delà de ce qu'on peut s'imaginer. La presse était si grande, qu'il y avait pour tout le monde un effrayant danger, et c'est un miracle que beaucoup de gens n'aient pas été renversés et foulés aux pieds. Les cris déchirants des femmes, les cris perçants des enfants, les étourdissantes clameurs des hommes, tout cela est impossible à décrire. Au milieu de cette confusion générale, on voyait des hommes manœuvrer de leurs cannes pour faire place aux orateurs, et presque effleurer les têtes de ceux qui étaient autour d'eux. Ernest Jones, avec un bouquet de fleurs à la main, monta sur les épaules de deux vigoureux chartistes et invita le peuple souverain à se tenir en arrière; mais ce fut en vain. La voix de la syène ne put réussir à se faire entendre, et une effroyable poussée qui venait du côté opposé du sommet de la colline vint jeter au fond les autres spectateurs qui faillirent périr. Cette prodigieuse masse continua de rouler comme les vagues, en arrière, en avant, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et dans tous les sens imaginables. Il se passa plus d'une heure avant que rien arrivât, et lorsque les divers orateurs parlèrent à l'assemblée, il fut impossible d'essayer de faire le rapport de leurs discours. Et, en effet, les rapporteurs se sont vus plus d'une fois dans le plus grand danger. Voyant l'impossibilité de prendre des notes, et ne pouvant négliger le soin de leur propre sûreté, qui, plusieurs fois, avait été menacée, les rapporteurs se sont, avec beaucoup de peine, frayé un passage à travers cette masse serrée, et ont quitté la place. De tous les meetings auxquels nous avons assisté, nous ne nous en rappelons aucun qui ait offert le spectacle d'une conduite aussi hideuse. On peut se l'expliquer par le fait que ce rassemblement se composait de la pire espèce de mauvais sujets dont la métropole fourmille. Après plusieurs discours qu'on ne pouvait entendre à quelques pas de l'orateur, après l'adoption des résolutions, la populace s'est retirée. »

M. John Frost, le chartiste, qui vient de repa-

raître à Londres, avait été condamné à mort en 1839 pour délit politique. (Constitutionnel.)

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1856.

(Suite.)

Conformément aux propositions de M. le Préfet et à l'avis de sa quatrième commission, le Conseil vote les crédits ci-après :

500 fr. pour frais et dépenses des cinq chambres consultatives d'agriculture créées dans le département en exécution du décret du 25 mars 1852;

500 fr. pour la Société industrielle d'Angers;

500 fr. pour la Société d'agriculture, sciences et arts de la même ville;

500 fr. en faveur de l'asile d'orphelins de Saumur, dirigé par M<sup>lle</sup> Buffard;

200 fr. pour faire face aux dépenses éventuelles des conseils d'hygiène et de salubrité établis dans le département, conseils qui ont secondé l'Administration avec le plus grand zèle dans les mesures à prendre à la suite de l'inondation;

500 fr. pour mesures à prendre contre les épidémies;

300 fr. pour les mesures contre les épizooties;

500 fr. pour subvention à la Société de viticulture de Saumur.

La quatrième commission exprime toutefois le désir que cette Société fasse connaître à l'avenir au Conseil, par un rapport, l'utilité des résultats par elle obtenus jusqu'à ce jour.

133 fr. pour abonnement à divers journaux et recueils administratifs pour la préfecture et les sous-préfectures;

500 fr. pour secours à la commune de Martigné-Briand, afin de l'aider à améliorer son établissement thermal, dont les propriétés hygiéniques méritent d'être appréciées;

2,000 fr. pour frais d'inspection annuelle par les membres du jury médical des pharmacies, des boutiques et magasins de droguistes.

Un membre émet l'opinion que cette surveillance est, en réalité, complètement inefficace dans les campagnes, où la mauvaise qualité des remèdes livrés reste toujours la même. Il exprime le vœu, si le crédit est maintenu, que des procès-verbaux constatent les contraventions et qu'ils soient suivis de poursuites sévères contre les contrevenants.

M. le Préfet répond que maintes fois des procès-verbaux ont été dressés; que s'il existe quelques abus, la suppression de toute inspection les rendrait nécessairement beaucoup plus graves; — Il ajoute que des rapports lui sont remis par les membres du jury médical qui prouvent avec quel soin ils accomplissent leurs visites, et que d'ailleurs l'allocation demandée ne met, en réalité, à la charge des centimes facultatifs départementaux qu'une somme de 1,350 fr., les rétributions payées par les pharmaciens et droguistes pour la visite de leurs établissements, produisant une somme de 650 fr. comprise aux recettes de la deuxième section du budget.

Le Conseil maintient l'allocation de 2,000 fr.

Une allocation de 200 fr. est accordée par le

Conseil pour aider les communes dont les ressources sont insuffisantes à fournir, aux Sociétés de secours mutuels qui se constitueraient dans ces communes, les livres et registres nécessaires à leur comptabilité, et auxquels elles ont droit en vertu de la loi du 15 juillet 1850 et de l'art. 9 du décret du 26 mars 1856, lorsqu'elles ont été reconnues comme établissements d'utilité publique ou régulièrement approuvés.

M. le Président met à la disposition du Conseil l'exemplaire qui lui a été adressé du rapport présenté à S. M. l'Empereur par la commission supérieure, sur la situation des Sociétés de secours mutuels pendant l'année 1855.

Le Conseil, sur la proposition de M. le Préfet, vote, comme les années précédentes, un crédit de 2,000 francs pour subvenir à l'entretien de trois bourses, fractionnables suivant les besoins, à l'école des arts et métiers d'Angers, et pour l'achat du trousseau des élèves admis, dont les parents ne sont pas en état de supporter cette dépense.

Le Conseil accorde également un crédit de 1,600 francs pour quatre bourses aux écoles impériales vétérinaires, afin d'y entretenir un certain nombre d'élèves qui viendront exercer dans le département, après avoir obtenu leurs brevets.

Le Conseil, conformément à l'avis de sa commission, ne maintient cette allocation qu'aux conditions déjà exprimées dans ses précédentes sessions.

La 4<sup>e</sup> commission propose de voter, conformément aux propositions de M. le Préfet, une somme de 12,200 fr. pour le placement de 18 sourds-muets indigents, dans l'institution dirigée par les dames de charité de Sainte-Marie à Angers. Le rapporteur fait connaître au Conseil que le nombre des pétitions présentées pour obtenir le placement de jeunes sourds-muets indigents dans cette institution, donne lieu de regretter que celui des placements gratuits ne soit pas plus considérable. Un seul élève boursier du département sortira en effet cette année, et les dossiers ne renferment pas moins de quatorze demandes d'admission; mais les besoins des autres services départementaux ne permettent pas d'augmenter le nombre des bourses.

Un membre demande pourquoi l'allocation qui avait été fixée pour l'exercice 1856 à 13,800 fr. se trouve réduite pour l'exercice de 1857, à la somme de 12,200 fr.

Il insiste pour que les allocations destinées à venir en aide aux sourds-muets indigents, au lieu d'être réduites reçoivent au contraire toutes les augmentations que pourront permettre les économies qui seront réalisées sur le budget proposé. Ce n'est en effet que par l'éducation qu'on leur donne, que ces malheureux reçoivent l'instruction à la vie et aux devoirs qu'elle impose; autrement ils restent à l'état de brutes dans la société, abandonnés aux instincts d'une vie purement matérielle, tandis qu'ils se relèvent par l'éducation et étonnent parfois par l'étendue de leur intelligence et de leurs facultés. Il semble impossible en présence de pareilles misères, de renfermer dans des limites invariables, les secours d'une éducation qui produit de tels résultats. Il propose en conséquence d'ajourner la délibération proposée jusqu'à ce qu'on soit fixé sur les économies qui seraient réalisées sur le budget proposé.

— Il se fait tard, il faut que je me retire, dit Meryem.

— Mais vous reviendrez?... dit Henry.

— Demain, à la même heure, répondit la jeune fille. Et elle se dirigea vers la porte; mais, au lieu d'en franchir le seuil, elle revint presque aussitôt sur ses pas, et frappa légèrement sur l'épaule de Simonnet.

— Seulement, dit-elle d'une voix fine et avec une pointe de malice, voulez-vous, sergent Simonnet, que je vous donne un conseil?

— A moi! fit le sergent étonné.

— A vous.

— Ma foi, si le conseil est bon, et surtout s'il ne coûte pas cher.

— Il est excellent et ne coûte rien.

— Alors, je vous écoute.

— Je suis un peu magicienne.

— Connu!...

— Et je fréquente beaucoup les femmes de Kuélaa.

— Eh bien?...

— Eh bien... ne croyez pas trop facilement aux rendez-vous qu'elles vous donneront.

Le sergent fit un mouvement de surprise.

— Vous connaissez donc mon histoire? dit-il avec une certaine brusquerie.

— On me l'a racontée, répondit Meryem.

— Henry peut-être...

— Il n'en sait pas le premier mot.

— Qui donc, alors?

La jeune fille écarta son voile, comme elle avait fait précédemment pour Henry, et laissa voir son visage éclairé d'un franc sourire.

— Meryem! s'écria le sergent.

— Moi-même, qui venais pour vous sauver.

— Que dites-vous?

— Ne le désirez-vous pas?

— Je l'espérais ce matin; mais, ce soir, notre projet commença à me sembler irréalisable.

— Pourquoi cela? fit Meryem.

— J'ai appris du nouveau, — je n'avais rien de mieux à faire qu'à regarder et à écouter les passants, et cela m'a servi.

— Comment?

— Une grande émotion règne dans Kuélaa: les Français doivent, dit-on, diriger une nouvelle expédition contre la Kabylie; et, de plus, Bel-Kadi est de retour.

— C'est impossible! dit Meryem.

— Je l'ai vu.

— Mais Mohammed doit être avec lui.

— Mohammed sera à Kuélaa dans quelques jours seulement.

Un feu sombre brilla un moment dans le regard de Meryem; elle s'était comme transfigurée; ses sourcils s'étaient rapprochés, elle avait pâli, et ses dents mor-

daient ses lèvres avec énergie.

— Dieu est dans tout ceci, dit-elle enfin d'un ton prophétique; mais, quels que soient les dangers qui nous menacent, nous arriverons au but que nous voulons atteindre... A bientôt donc, Henry; à bientôt, sergent Simonnet. L'arrivée de Bel-Kadi est une menace permanente pour vous... Les injures vont redoubler, vous allez être de nouveau en butte aux mauvais traitements... Mais gardez bien votre secret... Continuez d'être prudents, et ne tentez rien que je ne vous aie prévenu... Vous me le promettez?

— Je vous le promets, dit Henry.

— A ce prix seulement nous pourrions réussir.

— Et quand reviendrez-vous? demanda Simonnet.

— Je ne sais.

— A bientôt, cependant.

— A bientôt.

Et, cette fois, après avoir serré les mains de ses deux amis, Meryem s'éloigna rapidement et disparut peu après dans l'ombre épaisse de la rue.

Ainsi que Meryem l'avait annoncée, les rigueurs recommencèrent dès le lendemain contre les deux prisonniers. La population de Kuélaa avait été profondément irritée d'apprendre qu'une nouvelle expédition se préparait contre la Kabylie; et, bien qu'ils se crussent à l'abri de toute attaque sur leurs sommets inaccessibles, les habitants ne négligèrent aucune occasion de témoigner à

M. le Préfet répond que la différence existant entre l'allocation de 1856 et celle proposée pour l'exercice de 1857, ne tient aucunement à la réduction du nombre des pensions qui reste toujours fixé à 18. Mais que le nombre des allocations varie suivant le nombre des entrées nouvelles qui ont lieu chaque année, à raison des frais de trousseaux auxquels il faut subvenir au moment de chaque entrée; que l'année dernière, ainsi qu'on peut s'en convaincre en se reportant aux procès-verbaux des délibérations, cinq entrées devaient avoir lieu et qu'il fallait pourvoir à l'acquisition de cinq trousseaux, tandis qu'une seule admission nouvelle aura lieu pour l'année 1857. M. le Préfet déclare s'associer aux sentiments qui ont été exprimés et regrette que les besoins des services ne permettent pas de proposer une allocation plus forte.

Un autre membre demande que le chiffre de 12,200 fr. proposé par M. le Préfet, soit voté sans ajournement. Il fait observer qu'on ne peut espérer de réaliser des économies sur un budget qui se balance suivant lui, par un déficit de plus de 60,000 fr.

Le Conseil adoptant cette proposition, vote immédiatement la somme de 12,200 fr. demandée par M. le Préfet. Cette somme sera répartie de la manière suivante :

18 pensions à 500 fr. l'une . . . . .	9,000 fr.
Traitement des institutrices . . . . .	1,000
Traitement de l'aumônier . . . . .	300
Indemnité de logement à la directrice. . . . .	1,000
Indemnité éventuelle à la même. . . . .	500
Un trousseau pour l'élève qui sera admis à l'ouverture de l'année scolaire 1856-1857. . . . .	400

M. le Préfet fait connaître au Conseil que la commission de surveillance lui ayant rendu un compte satisfaisant des soins donnés aux jeunes sourds et muets par leurs institutrices, il a disposé en leur faveur de l'indemnité éventuelle de 500 fr. votée sur l'exercice précédent.

M. le Préfet met sous les yeux du Conseil, plusieurs exemplaires du prospectus d'une école de musique religieuse, qui vient d'être fondée à Paris, par M. Niedermeyer, ainsi qu'une circulaire adressée par M. le Ministre des cultes à NN. SS. les évêques et archevêques, en faveur de cet établissement. Le Conseil, conformément à l'avis de sa quatrième commission, tout en reconnaissant les avantages que peut présenter l'enseignement de la musique religieuse, regrette que la situation financière du département ne lui permette pas d'y consacrer aucuns fonds.

La Société centrale d'éducation et d'assistance des sourds et muets en France a transmis à M. le Préfet, pour être remis au Conseil général, le compte-rendu de ses travaux pendant les deux dernières années. Bien que les résultats obtenus par cette œuvre soient une garantie certaine du bon emploi des fonds qui lui sont confiés, les sacrifices que fait le département pour la maison des sourds et muets d'Angers, ne lui permettent de disposer d'aucuns fonds pour cette destination.

La Société d'adoption des enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres, réclame le concours du Conseil général en faveur de sa colonie agricole du Mesnil-Saint-Firmin. Le Conseil exprime le re-

gret de ne pouvoir allouer aucune subvention en faveur d'une institution aussi digne de sympathie, à raison des dépenses considérables que lui occasionnent annuellement les enfants trouvés, abandonnés ou orphelins pauvres du département.

M. le Préfet donne communication au Conseil du service des poids et mesures dans le département. La vérification s'est effectuée avec exactitude et les vérificateurs n'ont rencontré aucun obstacle dans leurs opérations.

Sur 11,924 assujétis inspectés en 1855, 12 seulement ont été trouvés en contravention.

Les produits des ardoisières n'ont pas atteint en 1855 ceux de 1854. Les ardoisières ont produit, en 1854, 150,000,000 d'ardoises; la production ne s'est élevée, en 1855, qu'à 140,000,000. Mais la différence en moins de 10,000,000 tient à une cause purement accidentelle, la carrière de la Paperie, dont l'exploitation a été interrompue dans le courant de l'année, par suite d'un éboulement complet, offrant à elle seule un déficit de 16 millions d'ardoises.

La valeur approximative des ardoises fabriquées en 1855, s'élève à 2,500,000 fr. environ.

Il a été en outre fabriqué 1,600,000 ardoises anglaises; cette fabrication n'avait pas dépassé 1,400,000 en 1854.

La situation des ardoisières en 1856 pouvait être considérée comme prospère, lorsque la malheureuse inondation de la vallée de l'Authion est venue frapper quatre d'entr'elles.

Ce désastre sera réparé d'ici quelques mois, et les ouvriers pourront reprendre leurs travaux.

Les mines houillères sont en voie de prospérité; leur production, qui s'est élevée en 1854 à 450,000 hectolitres, a atteint en 1855 le chiffre de 465,000.

— Le prix de l'hectolitre variant de 1 fr. 80 à 2 fr., l'extraction de 1855 représente une valeur d'environ 900,000 fr.

Les cinq concessions de Châlennes, Saint-Lambert-du-Lattay, Saint-Georges-Chatelais, Layon et Loire et Montjean, emploient 550 ouvriers.

Les carrières de craie-tuffeau occupent toujours de 3 à 400 ouvriers, et s'exploitent dans de meilleures conditions que par le passé.

En 1855, l'établissement de 16 machines à vapeur et de 21 chaudières a été autorisé, de sorte que le nombre des appareils à vapeur qui était de 96 en 1854, s'élevait à 112 au 31 décembre 1855. Celui des chaudières est de 132.

Ces chiffres prouvent clairement le développement que continue à prendre l'industrie dans notre département.

Une autre communication est également faite sur les opérations de drainage qui ont eu lieu dans notre département. Depuis un an, des travaux de ce genre ont été exécutés sur environ 400 hectares, ce qui porte à 900 le nombre des hectares drainés.

Huit fabriques de tuyaux fonctionnent dans le département de Maine-et-Loire. — Chacun des arrondissements d'Angers, de Baugé, Saumur et Segré en possède deux. Il n'en n'existe pas encore dans l'arrondissement de Beaupreau, et M. le préfet annonce qu'il fera les démarches nécessaires pour qu'il en soit établi une au Fueillet.

Au moyen d'un crédit de 2,400 fr. imputable sur l'exercice 1856, accordé par Son Excellence le Mi-

nistre de l'agriculture sur la demande de M. le Préfet, 1,200 fr. ont pu être employés au paiement d'un chef draineur et à l'acquisition d'un outillage complet mis à la disposition de cet agent qui, placé sous les ordres de M. l'ingénieur en chef du département, a pour mission spéciale de prêter son concours aux propriétaires pour la direction des travaux qu'ils veulent entreprendre.

Tout fait donc espérer que le drainage obtiendra un succès complet et que le département recueillera les avantages réels et considérables qu'il procure.

Un membre fait observer qu'on pourrait obtenir les effets du draignage par un moyen moins dispendieux que celui de l'emploi des tuyaux, au moyen de pierres superposées, et il demanderait qu'une somme fût mise à la disposition des comices pour encourager ce dernier mode de drainage. Mais il est répondu que l'emploi de pierres serait tout aussi coûteux, à raison des frais de transport, et que le nombre des cantons étant de 34, tandis qu'il n'existe que 17 comices, il est préférable que la direction du drainage soit centralisée pour venir en aide à tous les cantons.

Le Conseil remercie M. le Préfet de ces importantes communications.

La séance est levée à 5 heures. (Maine-et-Loire.)

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Les nouvelles de Constantinople, du 8 septembre, apportées par le *Méandre*, annoncent que depuis la rentrée des navires anglais dans la mer Noire, les Russes ont fortifié Burg et Nicolajeff de manière à en rendre l'attaque impossible sinon par terre.

Des milliers de familles sont sans abri par suite de l'incendie de Ghimlek. Des soieries et des marchandises en quantités considérables ont été brûlées. — Havas.

24<sup>e</sup> Conservation. — Inspection de Niort. — Département des Deux-Sèvres. — Arrondissements communaux de Melle et de Niort.

#### DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS.

Exécution de la loi du 5 mai 1855.

#### ALIENATION DE FORÊTS APPARTENANT À L'ÉTAT.

A la diligence du Conservateur des Forêts du 24<sup>e</sup> Arrondissement, il sera procédé, à Niort, le *mercredi 8 octobre 1856*, et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, à l'Hôtel de la Préfecture, par-devant M. le Préfet ou son délégué, en présence de M. le Directeur des Domaines et de M. le Receveur général des Finances ou de leurs représentants, à la vente en fonds et superficie de Bois domaniaux tels que le *Bois du Fouilloux*, situé commune de la Mothe-St-Héray, et la *Forêt d'Etampes*, située communes de Marigny, les Fosses et Villiers-en-Bois, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges, dont on pourra prendre connaissance au Secrétariat des Préfectures et Sous-Préfectures, tant du département des Deux-Sèvres que des départements limitrophes, comme dans les bureaux des Fonctionnaires ci-dessus désignés et ceux des Agents forestiers.

Henry et au sergent la haine invétérée qu'ils nourrissaient contre le nom chrétien.

Dès le lendemain, on les obligea aux plus rudes travaux et aux corvées les plus fatigantes; une surveillance plus active fut exercée sur leurs moindres démarches, et on eût dit qu'un mot d'ordre avait été donné aux enfants et aux femmes de Kuélaa, car, à partir de ce jour, et chaque fois qu'ils traversèrent la ville, ils furent accueillis par les insultes et les coups de tous ceux qu'ils rencontraient.

Les deux prisonniers acceptaient ces humiliations avec la plus entière résignation; ils allaient et venaient, passant au milieu des cris et des huées, sans même paraître se douter que tous ces bruits s'adressaient à eux: un secret espoir les soutenait, et pour rien au monde ils n'eussent voulu compromettre l'évasion qu'ils préparaient.

Huit jours s'écoulèrent de la sorte, sans apporter la moindre amélioration dans leur triste condition: c'est à peine s'ils étaient vêtus et nourris; le sergent consacrait quelquefois de longues heures à rapiécer ses vêtements avec une pudeur digne d'un vieux soldat; ses souliers passaient insensiblement à l'état de sandales, il était temps de prendre un parti. Cependant Meryem n'était plus revenue, elle ne leur avait rien fait dire; et, pour comble d'embarras, Mohammed, retardé par quelques combats sans importance, avait fait annoncer qu'il allait

enfin rentrer pour quelques jours à Kuélaa.

Le jour où cette nouvelle fut apportée à Kuélaa, Henry et le sergent étaient allés deux fois à l'Oued-Beni-Hamadouche: la saison de la sécheresse approchait, et l'on faisait remplir, par provision, les sept bassins creusés dans le roc, sur le bord de l'allée qui réunit les quartiers Ben-Daloud et Ouled-Aïssa. Dans le trajet, Simonnet avait indiqué à son compagnon les endroits dangereux et les sentiers par lesquels on pouvait tourner les difficultés redoutables de la route:

— Retenez bien toutes ces sinuosités, lui disait-il, pendant que leurs gardiens les suivaient de loin, gardez l'empreinte de chacun de ces rochers, demain, peut-être cette nuit, nous en aurons besoin.

— C'est un véritable casse-cou, répondait Henry, qui s'aidait souvent de ses mains pour descendre; j'avoue que, par instants, je sens comme un vent de vertige me saisir, et si je ne fermais pas les yeux...

— Diable! c'est dangereux.

— Bah! si les Kabyles veulent me donner la liberté à la condition de franchir ce sentier, par une nuit, sans lune, je réponds d'être, avant peu, de l'autre côté de l'Oued.

Le site avait un aspect d'une redoutable grandeur.

Deux montagnes de granit d'une hauteur prodigieuse, déchirées à leur cime par des rochers volcaniques aux teintes rouges et sombres, semblent s'être en-

tr'ouvertes dans un jour d'épouvantable cataclysme, pour laisser sortir de leurs flancs jusqu'alors inféconds des pousses souffreteuses et rachitiques, qui pendent échelonnées au-dessus de l'abîme. Un large ruisseau, grossi par les eaux torrentielles qui descendent des hauteurs, bondit et bouillonne incessamment sur un lit rocailleux au fond de cette vallée de ténèbres.

Rien n'a été refusé à ces lieux de ce qui pouvait ajouter à leur sauvage aspect.

Les oiseaux de proie voltigent à toute heure de jour et de nuit au-dessus du gouffre inhabité en poussant leurs cris funèbres; les chacals mêlent leurs hurlements à ce concert sinistre, et le vent qui s'y abat par rafales y fait entendre à de certaines heures des plaintes singulières que l'écho emporte au loin et prolonge dans les profondeurs sonores des cavernes.

(La suite au prochain numéro.)

#### BOURSE DU 16 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 70 50  
4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 92 50.

#### BOURSE DU 17 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 70 50.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 92 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Hôpital Militaire de l'École de Cavalerie.

**ADJUDICATION**

AU RABAIS

Des Denrées et Objets de consommation,

Pour l'année 1857.

Le public est prévenu que le 30 septembre 1856, à midi, il sera procédé, à l'Hôpital Militaire de l'École de Cavalerie de Saumur, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des denrées et objets de consommation ci-après désignés, nécessaires audit Hôpital pendant l'année 1857.

Cette adjudication sera faite par le Sous-Intendant militaire, chargé de la surveillance administrative de l'établissement, en présence des officiers de santé en chef et de l'officier comptable.

*Désignation des Fournitures.*

Viande.....	le kilo.
Pain de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> qualité.	id.
Vin rouge.....	le litre.
Vin blanc.....	id.
Riz.....	le kilo.
Vermicelle.....	id.
Pruneaux.....	id.
Sel.....	id.
Lait.....	le litre.
Oufs.....	la pièce.
Beurre.....	le kilo.
Pommes de terre.....	id.
Pois cassés.....	id.
Haricots secs.....	id.
Lentilles.....	id.
Axonge de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> qualité.....	id.
Bois à brûler.....	le quint. m.
Charbon de bois.....	id.
Huile à brûler.....	le kilo.
Chandelles.....	id.
Paille de seigle.....	le quint. m.
Sucre lumps.....	le kilo.
Miel blanc.....	id.
Miel brun, pour chevaux	id.
Alcool à 33°.....	le kilo.
Orge en grains.....	id.
Farine de seigle.....	id.
Fioles à médecine, en verre blanc.....	le cent.
Fioles à médecine, en verre bleu ou brun.....	id.

Les soumissions pourront être faites pour la fourniture d'un ou plusieurs des articles ci-dessus, et devront porter un prix ferme pour chacun d'eux, à l'exception du pain et de la viande, pour la fourniture desquels les soumissions stipuleront un rabais sur les mercuriales successives. Toutes les soumissions seront établies sur papier timbré. (Cette condition est de rigueur.)

Les personnes, dont l'intention est de soumissionner pour les fournitures de vin, riz, vermicelle, pruneaux, légumes secs, huile à brûler, sucre et miels, sont invitées à examiner préalablement les échantillons déposés à l'Hôpital, afin de pouvoir établir leurs prix d'après la qualité de ces objets qui serviront de types à l'adjudication.

Les denrées seront rendues et livrées à l'Hôpital aux frais du fournisseur.

Chaque soumissionnaire devra présenter une caution valable, qui sera solidaire avec lui envers le Gouvernement, et dont les noms, qualité et demeure devront être mentionnés au bas de la soumission. Un certificat de l'autorité civile, ou de la chambre de commerce, constatant la solvabilité du soumissionnaire et de sa caution, y sera joint.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes qui exercent elles-mêmes le genre de commerce auquel se rapportent les objets

soumissionnés. Toutefois les négociants munis de la patente de première classe seront admis à soumissionner pour toute espèce de fourniture.

Aucune soumission ne sera admise si elle ne renferme toutes les conditions précitées.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation ministérielle.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au bureau du Sous-Intendant militaire, rue de Bordeaux, et au bureau de l'Officier-Comptable, à l'hôpital de l'École de cavalerie, où l'on aura l'aperçu de l'importance des fournitures.

Fait à Saumur, le 1<sup>er</sup> septembre 1856.

Le Sous-Intendant militaire,  
(560) BROU.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**V E N T E**  
AUX ENCHÈRES.

Le samedi 20 septembre 1856, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à Saumur, à la vente publique de plusieurs charrettes à verser, outils et instruments d'entrepreneurs, armoires, bois de lits, huche, chaises et quantité d'autres objets.

Les acquéreurs paieront comptant, plus 5 p. %.

(563)

**200 PEUPLIERS**

Très-Beaux,

Situés sur la terre de Némant, commune d'Avoine,

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

En totalité ou par parties,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LOYAU, notaire à Avoine,

Le dimanche 21 septembre 1856, à 2 heures après midi.

Ces bois dépendent de la faillite du sieur Blet, d'Angers, comme les ayant acquis de M. de Longueval, en communauté avec M. Luminais.

La vente se fera au comptant.

Pour les renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> LOYAU, notaire à Avoine, et à M. DURAND-BRAGER, syndic de la faillite du sieur Blet, à Angers, rue de la Manufacture, n<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>. (561)

*Retrait de Cautionnement.*

M. RENÉ-AUGUSTE VALLÉE, ancien huissier à Brézé, a déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur une demande pour retirer son cautionnement.

**A VENDRE DE VIEUX PAPIER.**

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

**GLANDS-DOUX**

C. de COUSSIN.

Ce Café, efficace dans les maux de tête et d'estomac, dysenteries, fièvres, etc., contient le tannin à plus forte dose que les autres. Les célèbres chimistes Pelouze, Thénard, Orfila, etc., le prescrivent comme fortifiant, tonique et astringent. — Dépôt chez les principaux droguistes et épiciers. — Entrepôt central : LOUIT FRÈRES ET C<sup>ie</sup>, A BORDEAUX. (562)

**CHANGEMENT de DOMICILE.**

L'Etude de M<sup>e</sup> BODIN, avoué, successeur de M. LECOY, est transférée rue d'Orléans, 66.

**A CÉDER**

Présentement,

TOUT MEUBLÉ

l'HOTEL DES MESSAGERIES,

Situé à Saumur.

S'adresser à M. BOUCHÉ, qui l'occupe.

**A LOUER**

Présentement,

UNE PETITE MAISON,

Sise à l'angle des rues du Paradis et du Marché-Noir, composée d'un atelier pouvant être converti en cour, caves, cuisine, chambres à coucher, grenier, etc.

S'adresser à M. GIRARD, rue du Paradis, à Saumur. (532)

**A LOUER PRÉSENTEMENT**

OU POUR LA SAINT-JEAN,

MAISON avec Cour et Jardin, 64, Rue du Portail-Louis.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve LINACIER, rue Bodin, ou à M. LINACIER. (151)

**A CÉDER**

UN FONDS

DE MARÉCHAL-FERRANT,

Bien achalandé, situé aux Rosiers. S'adresser à M<sup>me</sup> veuve GUITTON.

**A LOUER**

De suite, en totalité ou par parties, Rue d'Orléans, 52,

DEUX BEAUX APPARTEMENTS, Avec balcon donnant sur la rue.

Les appartements sont composés de l'un de 6 chambres, et l'autre de 8. S'adresser à M. TOCHEPORT. (507)

**MAISON**

A VENDRE OU A LOUER

Présentement.

Sise quai de Limoges, anciennement occupée par M. Béatrix.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve HERBAULT, à Nautilly. (545)

**AVIS AUX DARTREUX**

La belle découverte faite par M. Dumont, ph<sup>en</sup> à Cambray, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot : 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt : à Saumur, pharmacie de M. Damicourt, place de la Bilange; à Angers, ph<sup>ie</sup> Ménière. (59)

**HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.**

**VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,**

N<sup>o</sup> 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-récherché par son parfum sanitaire et rafraichissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissor, rue Saint-Jean. (271)



LES MALADIES CONTAGIEUSES, quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, les AFFECTIONS DE LA PEAU et les VICIES DU SANG, guérissent très-radicalement et en peu de temps par les BISCUITS OLLIVIER approuvés par l'Académie Impériale de médecine et autorisés du Gouvernement. — Ce médicament agréable au goût et facile à prendre en secret en toute saison est le seul pour lequel une récompense de 24 mille francs ait été votée à l'auteur. — Entrepôt général à PARIS, RUE SAINT-HONORÉ, N<sup>o</sup> 272. — Consultations gratuites. Traitement par correspondance. (Affranchir.) — Les boîtes de 52 biscuits 10 fr., de 25, 5 fr. — On expédie. — Dépôts à ANGERS : M. Ménière, pharmacien, place du Pilori; — A SAUMUR : M. Brière, phar., M. Gauthier, phar; — A BAUGÉ, M. Drouet, phar. (454)

**DICTIONNAIRE**

**DE LA CONSERVATION DE L'HOMME.**

Encyclopédie d'Hygiène, de Physiologie, de Médecine pratique, d'Éducation physique et morale, à l'usage des gens du monde, par B. LUNEL, médecin de la Faculté de Paris; un beau volume avec 100 planches intercalées dans le texte et 500 formules, publié en 20 livraisons. Prix : 6 fr.; franco par la poste, 7 fr. 50 cent. Envoyer un mandat de poste à l'Auteur, rue du Contrat-Social, n<sup>o</sup> 1, à Paris.

**REVUE DE L'ANJOU**

ET

**DE MAINE-ET-LOIRE**

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers

Prix : 15 francs pour Angers, et de 18 francs par la poste.

ON SOUSCRIT AU BUREAU DE LA REVUE

Et chez tous les principaux libraires de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.